

Courrier A

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
Monsieur le Conseiller fédéral M. Leuenberger
Palais fédéral nord
3003 Berne

Saint-Gall, le 2 mars 2010 WE

Adaptations du tarif de la carte journalière communale

Monsieur le Conseiller fédéral,

Comptant plus de 300 membres, l'Association suisse des contrôles des habitants (ASCH) défend les intérêts des Services des habitants dans les plus grandes communes suisses. Lesdits services sont responsables de la vente de la tant appréciée « carte journalière communale » dans de nombreuses villes et communes. Par ailleurs, ils contribuent ainsi depuis de nombreuses années, de manière non négligeable, à la promotion des transports publics. Cette offre souple est bien acceptée dans les communes ; il s'avère judicieux de donner envie aux habitantes et habitants étrangers aux transports publics de circuler en train et en bus.

Le Comité de notre association a pris connaissance, par des communiqués de presse, de la hausse de tarif projetée par les CFF, et a pris acte avec étonnement que ceux-ci ne sont manifestement plus intéressés à ce que les communes vendent la carte journalière. Par ailleurs, l'on ne s'explique pas pour quelle raison le prix de vente est augmenté de 16% pour la deuxième fois déjà depuis 2008. En effet, le renchérissement de ces deux dernières années s'est monté à 3.1%.

Toutefois, la modification de l'horaire a un impact plus important que la hausse de prix, la carte journalière ne devant, à l'avenir, n'être plus valable qu'à partir de 9h00. Cette restriction signifierait un démantèlement des prestations d'au minimum 37%. **Si cette mesure tarifaire est mise en œuvre, ce sera la fin de la carte journalière.** Selon les expériences quotidiennes de nos membres, les cartes journalières sont nécessaires pour des trajets débutant avant 9h00, permettant d'atteindre la destination souhaitée dans un délai utile. Nous sommes persuadés que si la durée d'utilisation de ladite carte est restreinte, de nombreux usagers reprendront leur voiture, avec les conséquences connues pour notre environnement.

La combinaison simultanée d'une hausse de prix et d'un démantèlement massif des prestations est tout simplement incompréhensible. Elle correspond à une vision borgne en matière d'économie d'entreprise, et il est peu probable qu'elle se solde bel et bien par une

amélioration du compte d'exploitation des CFF, entreprise de la Confédération. Cette décision est certainement inquiétante aux plans économique et de la politique environnementale, et la population ne la comprendra absolument pas.

Nous vous saurions donc gré, Monsieur le Conseiller fédéral, d'intervenir auprès des CFF et d'attirer leur attention sur les problèmes cités.

Nous suivrons l'évolution de cette affaire avec attention, et restons à votre entière disposition pour toute précision éventuelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre parfaite considération.

Association suisse des
contrôles des habitants

Stephan Wenger, président

Walter Allemann, secrétaire

Copie :
Union des villes suisses
Association des communes suisses

Présidence : Stephan Wenger, chef de l'Office des habitants de la Ville de St-Gall, Rathaus, Poststr. 28, 9001 St.Gallen

Tél. : 071/ 224 53 37 / Fax. : 071/ 224 51 08 / stephan.wenger@stadt.sg.ch

Secrétariat : Walter Allemann, chef du Contrôle des habitants, Rathaus, Alb. Zwyszigstr. 76, 5430 Wettingen
Tél. : 056/ 437 77 41 / Fax : 056/ 437 77 99 / walter.allemann@wettingen.ch